

Projet de la Centrale Solaire NOOR Laayoune

Etudes d'Impact Environnemental et Social –EIES

Réunion de Consultation Publique – CP
Laayoune le 30 Novembre 2016

Compte Rendu

1. Objectifs :

Information, consultation et concertation avec les participants sur les différents enjeux environnementaux et sociaux relevés par les études d'Impact Environnemental et Social de la centrale solaire NOOR Laayoune.

Cette consultation a été effectuée pour le compte d'Acwa Power International, chef de file du consortium retenu par Masen pour la construction et l'exploitation de la centrale. Elle a pour objectifs d'intégrer toutes les parties prenantes concernées directement ou/et indirectement par le projet et ce, à travers :

- Leurs informations sur le projet, ses composantes, des phases (conception, construction et exploitation),
- Les réponses à leurs interrogations et leurs questionnements ;
- Le recueil de leurs observations, propositions et recommandations.

2. Dates et lieu : Le Mercredi 30 novembre 2016 à l'hôtel Massira Laayoune

3. Participants :

Près de 50 invités ont participé à cette réunion, représentant diverses structures :

- Population concernée ;
- Départements Techniques et Administratifs Provinciaux ;
- Elus (conseillers communaux) ;
- Organisations Non Gouvernementales ;
- Journalistes
- Acwa Power International ;
- Masen ;
- Bureau d'études Phenixa

La liste détaillée des participants est donnée en Annexe ci-dessous.

4. Supports :

Trois supports distincts ont été utilisés :

- Le programme de la journée rédigé recto (en Arabe) et verso (en Français) a été distribué en début de séance ;
- Le résumé non technique en arabe et en français a été distribués en début de séance ;
- Un exposé (présentation PPT) a été présenté en arabe avec :
 - Les composantes du projet (structure, techniques, etc.) ;

- Les enjeux environnementaux et sociaux (impacts et mesures).

5. Langue :

En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, l'arabe dialectal a été choisi comme moyen de communication. La traduction en arabe a été assurée pour les interventions en français.

6. Mode d'invitation :

Plusieurs canaux de communication ont été utilisés pour inviter les participants à prendre part à la consultation publique en précisant l'objet, la date et l'heure de ladite consultation :

- Le courrier adressé à Monsieur le Wali de la région Laayoune - Sakia al Hamra lui demandant de transmettre les invitations officielles à l'ensemble des participants selon une liste indicative ;
- Les 2 notifications officielles à travers la publication dans des journaux quotidiens (1 journal en arabe et 1 en français).

7. Déroulement

La réunion s'est déroulée en trois étapes :

Etape 1 : Accueil des participants et présentation de l'ordre du jour ;

Etape 2 : Exposé en Arabe ;

Etape 3 : Questions – Réponses, discussions – et clôture de la manifestation.

Etape 1 : Accueil des participants et présentation de l'ordre du jour

Au fur et à mesure de leur arrivée, les participants se sont inscrits sur la liste de présence et ont récupéré le programme de la séance et le résumé non technique.

Au début de la séance, l'animateur (**Mohammed FEZZAZ – Phenixa**) a :

- ouvert la séance en remerciant les participants pour leur présence et en leur souhaitant la bienvenue ;
- relu l'ordre du jour inscrit dans le programme distribué en précisant l'objet et l'objectif de la réunion portant sur le projet NOOR Laayoune ;
- présenté nominativement les membres organisateurs de la réunion avec leur institution et leurs titres respectifs :
 - **ACWA Power** :
 - Abdellah MOATI : Président du Directoire ;
 - Inane BOUACHEK : Manager RSE ;
 - Abba DASSER : Manager Développement des affaires.
 - **Masen** :
 - Moulay Hafid BOUHAMIDI : Directeur Prospection ;
 - Israa CHERQAOUI : Chargée de Prospection ;
 - Issam TAIBI : Chargé de Prospection ;
 - Tarik MOUDDEN : Responsable en charge de la Direction de développement local ;
 - Mehdi BENJELLOUN : Chargé de Structuration ;
 - Meryem LAKHSSASSI : Chargée de développement durable.
 - **Phenixa** :
 - Dr Hinde CHERKAOUI DEKKAKI : Experte en Environnement ;
 - Mohammed FEZZAZ : Expert Socio-économiste – Modérateur.
- précisé la méthodologie à observer par l'ensemble des participants pour permettre à tout un chacun de prendre la parole et de s'exprimer ;
- passé la parole à Dr. Hinde CHERKAOUI DEKKAKI pour présenter le projet, les enjeux environnementaux, les impacts et les mesures.

Etape 2 : Exposé en Arabe

Dr Hinde CHERKAOUI DEKKAKI, experte en environnement et représentante de Phenixa, a fait un exposé détaillé qui a porté sur :

- Un aperçu sur le contexte général du projet dans le cadre du Plan Solaire Marocain, NOOR ;
- Une présentation du projet de la centrale NOOR Laayoune ;
- Une présentation de la technologie utilisée pour NOOR Laayoune ;
- Une description générale de l'état initial du projet au niveau des milieux physique, biologique et humain propres au site du projet (dont la superficie représente moins de 14% du terrain mobilisé par Masen);
- Présentation des impacts potentiels du projet engendrés par la centrale NOOR Laayoune ;
- Présentation des mesures d'atténuation à mettre en place au regard de chaque impact potentiel identifié.

Etape 3 : Questions - Réponses, discussions et clôtures de la manifestation

Au terme de l'exposé, l'animateur a ouvert une liste d'inscription des participants souhaitant intervenir. Au total **10** participants se sont inscrits.

Les interventions des participants ont porté sur des questions, des observations et des recommandations. Les détails de ces interventions et des réponses qui leurs ont été données sont donnés ci-après :

1^{ère} intervention : Monsieur ALI Mohamed, vice-président de la commune de Dchira

Observation 1.1 : M. Ali a tout d'abord remercié les organisateurs pour cette consultation publique avant de partager ses observations et propositions :

- Il a commencé par remercier vivement toutes les institutions œuvrant pour ce projet (Masen, ACWA Power et leurs partenaires), considéré comme une réelle opportunité de développement pour la région. Il a expliqué que la commune de Dchira était une commune très vulnérable souffrant d'importants déficits ; Masen et ses institutions associées représenteront donc de réels partenaires pour une dynamique multisectorielle impactant ainsi positivement les populations ;
- Il a également exprimé ses vifs remerciements pour la route d'accès à Dchira actuellement en cours d'aménagement. Cette route contribuera fortement au désenclavement des populations. Elle va en outre faciliter la circulation des biens et des personnes et dynamiser par conséquent l'ensemble des secteurs socioéconomiques ;
- Enfin, il a de nouveau insisté sur les manques importants dont souffre la commune de Dchira en matière d'infrastructures de base, limitant ainsi toute initiative de développement. Il a donc demandé à Masen et ses partenaires d'accompagner la commune dans son développement en formulant des propositions de projets :
 - La rénovation de l'école pour favoriser l'éducation des enfants ;

- La rénovation et l'équipement du dispensaire pour améliorer les services de la santé ;
- La mise en place de l'éclairage public.

Réponse 1.1 – M. MOUDDEN Tarik - Masen :

M. Moudden a remercié le vice-président de la commune pour son intervention et notamment pour sa vision positive au sujet du projet de la centrale solaire de NOOR Laayoune.

Il a rappelé la responsabilité de Masen dans le déploiement du plan solaire marocain pour lequel une stratégie de développement intégré est mise en place. En effet, il a expliqué à l'assistance que l'insertion du complexe solaire dans son environnement et le développement local sont au cœur des préoccupations sociétales de Masen basant ainsi cette vision stratégique sur 3 axes prioritaires :

- *Le désenclavement des territoires ;*
- *L'amélioration du cadre social des populations ;*
- *Le développement des territoires.*

Dans ce sens, il a cité comme exemple la commune de Ghessate accueillant le complexe solaire de NOOR Ouarzazate, qui grâce à son implication, a pu participer au développement de sa région. Initialement reconnue pour le cinéma et le tourisme, cette région a pu bénéficier d'un rayonnement à l'échelle nationale et internationale en se positionnant comme un exemple de développement énergétique propre. Plusieurs exemples d'actions de développement local menées en partenariat avec la commune de Ghessate ont été cités, tant au niveau des infrastructures, que dans les domaines de l'éducation ou encore de la santé.

Masen souhaiterait intervenir de manière similaire pour le développement de la commune de Dchira et compte pour cela mettre en place un système d'interaction avec les parties prenantes comme suit :

- *Ecoute attentive des besoins des acteurs (populations, élus, ONG et administrations) à travers leurs observations, leurs questionnements et leurs propositions ;*
- *Réponse à ces besoins, dans la mesure du possible, à travers des partenariats de développement.*

Réponse 1.1 (bis) - M. BOUACHIK Inane - Acwa Power :

M. Bouachik a exprimé sa reconnaissance et ses vifs remerciements à toutes celles et ceux qui participeront au développement du projet de la centrale solaire de NOOR Laayoune. Il a remercié plus particulièrement dans ce sens la population, les autorités locales, les élus, les associations, les départements techniques et administratifs, etc.

Il a brièvement rappelé que :

- *Le Maroc est avant-gardiste en ce qui concerne le secteur des énergies renouvelables en général et l'énergie solaire en particulier. Le complexe solaire NOOR Ouarzazate bénéficie d'un rayonnement international et le déploiement du très ambitieux plan solaire marocain se poursuit à travers d'autres sites tels que Laayoune, Boujdour ou Midelt ;*
- *Ce plan solaire marocain a pu voir le jour grâce à la visibilité et à la clairvoyance de notre Roi Sa Majesté Mohamed VI.*

Il a par la suite présenté la stratégie de responsabilité sociétale d'Acwa Power basée sur un développement local durable, agissant à plusieurs niveaux :

- *Au niveau des activités génératrices de revenus ;*
- *Au niveau de l'intégration de la main d'œuvre locale ;*
- *Au niveau de l'amélioration des services publics (santé, éducation, etc.)*

Cette démarche vise essentiellement l'amélioration des conditions de vie des populations accueillant le projet solaire.

Enfin, pour sa part et au vu de l'optimisme manifesté, il est convaincu qu'une collaboration rapprochée permettra de mettre en place des partenariats fructueux et participatifs.

2^{ème} intervention : Monsieur JOUILAD Abdeslam, Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable ONEE – Branche Eau

M. Jouilad a remercié les organisateurs pour cette consultation publique et pour l'exposé très clair.

Question 2.1 : Il a indiqué avoir compris, à travers l'exposé et le résumé non technique distribué en début de séance, que les besoins en eau de la future centrale sont assez limités. Toutefois, il a partagé les précisions et questions suivantes :

- La province de Laayoune souffre déjà d'un déficit aigu en matière d'approvisionnement en eau potable et la commune de Dchira s'approvisionne elle-même en partie de Laayoune. Pour pallier à ce déficit, l'ONEE - Branche Eau a réalisé une étude pour la construction d'une station de dessalement. M. Jouilad a demandé si le projet de la centrale solaire pouvait contribuer à la réalisation de cette station.
- Dans le résumé non technique, il est fait référence à une « *station d'osmose inverse* » : de quelle station s'agit-il ? Et est ce qu'il y'a, encore une fois, matière à prendre en considération l'étude précédemment citée ?
- Enfin, quel est le devenir des eaux usées qui seront produites par la future centrale solaire ?

Réponse 2.1 - Mme CHERKAOUI DEKKAKI Hinde – Phenixa

La station d'osmose inverse signalée dans l'exposé est prévue au sein du site de la centrale, et ce, pour assurer la qualité requise et nécessaire pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques (eau exempte de minéralisation).

Réponse 2.1 (bis) - M. MOATI Abdellah - Acwa Power

L'exploitation des eaux de la station de Laayoune est proposée pour la première phase du projet. D'autres alternatives peuvent être étudiées au fur et à mesure de l'avancée du projet global de NOOR Layoune, et ce, en concertation avec les différents acteurs concernés dont l'ABH et l'ONEE - Branche Eau.

3^{ème} intervention : Monsieur EL KANTI Sidi El Mokhtar - Agence du Bassin Hydraulique Saquia Al Hamra – Oued Edahab - ABHSOD

Remarque 3.1 : M. El Kanti a souhaité attirer l'attention sur le fait que la zone « *Sabkha* », limitrophe du site du projet, risquerait de faire l'objet de pollutions liées notamment aux déchets solides qui seront produits pendant les deux phases (construction et exploitation). Il est donc vivement recommandé de prévoir une très bonne gestion de tous les déchets potentiellement générés par la centrale et d'éviter de les jeter dans cette zone sensible qui risquerait de devenir une décharge sauvage.

Réponse 3.1 - Mme CHERKAOUI DEKKAKI Hinde - Phenixa

La Sebkhah au voisinage du site ne risque aucune forme de nuisance émanant du site. En effet, toutes les manipulations en phase travaux seront limitées au site. En phase exploitation, aucun rejet liquide ni déchet solide n'est prévu et ne sera effectué au niveau de cette aire.

Par ailleurs, dans le cahier des charges de toutes les entreprises opérant sur le site durant les différentes phases du projet, la composante « gestion rigoureuse des déchets solides et rejets liquides » sera bien précisée. Aucun dépôt de déchets solides en dehors du site n'est prévu.

Question 3.2 : M. El Kanti signale l'existence d'une nappe profonde gisant en-dessous du site. D'autre part, aucune étude hydrogéologique n'ayant été réalisée dans l'ensemble de l'aire d'étude, il reste impossible de confirmer toute présence ou absence d'une nappe d'eau superficielle gisant en-dessous du site du projet. Dans ce sens, l'ABH reste ouverte pour toute éventuelle coopération afin de pouvoir identifier le potentiel hydrique réel du site grâce à une étude détaillée.

Il existe un forage avec plus de **900 m** de profondeur et plus de **6g/l** de salinité et qui se trouve à **2,5 km** à vol d'oiseau du site. Il ne sait pas si ce forage sera utilisé pour couvrir les besoins en eau du projet ? Si oui, quelles seraient les mesures qui seront observées pour cela ?

Réponse 3.2 - Mme CHERKAOUI DEKKAKI Hinde- Phenixa

A notre connaissance aucune nappe de ce type n'a été identifiée au niveau du site. Dans tous les cas, aucune exploitation ne pourrait avoir lieu sans concertation et coordination avec l'ensemble des acteurs concernés.

Question 3.3 : Dans le cas où l'hypothèse de l'existence d'une nappe d'eau superficielle gisant au-dessous du site se confirmerait, quelles seraient les mesures d'atténuation mises en place pour réduire ou compenser les potentiels impacts ?

Réponse 3.3 - Mme CHERKAOUI DEKKAKI Hinde - Phenixa

La technologie du PV étant une technologie propre, cette dernière n'impose aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse. La sensibilité de l'éventuelle nappe d'eau souterraine serait donc très faible. Malgré cela, toutes les mesures nécessaires seront prises (bon stockage des éventuels produits chimiques manipulés sur le site, bonne gestion des déchets, etc.) et ce, durant les différentes phases du projet.

4^{ème} intervention : Monsieur EL KHANGUI Sanad - Centre des Etudes et des Recherches Stratégiques

Observation 4.1 : M. El Khangui a insisté sur l'importance que revêt ce projet sur la commune Dchira. Il est conscient des nombreuses retombées positives qu'engendrera certainement le projet, notamment :

- Contribuer directement et/ou indirectement à la mise à niveau des Infrastructures de base au niveau de la commune (routes, approvisionnement en eau, etc.) ;
- Favoriser directement et/ou indirectement la création et le développement progressif d'une dynamique sur les différents secteurs socioéconomiques (éducation, santé, activités génératrices de revenus, etc.) ;
- Améliorer directement et/ou indirectement le niveau de vie des populations.

Il a chaleureusement remercié toutes les institutions œuvrant pour le développement de ce projet. puis a formulé deux observations accompagnées de propositions.

Observation 4.2 : L'article 141 des Marchés Publics stipule clairement la nécessité d'accorder la priorité en matière d'emploi aux habitants des zones d'exécution de tout marché public. L'exclusion volontaire ou non de ces habitants et l'emploi de personnes étrangères à la région ne sera pas acceptable.

Réponse 4.2 – M. MOUDDEN Tarik – Masen :

En ce qui concerne l'emploi, M. Moudden a partagé les informations suivantes :

- *Dans le cas du complexe solaire de NOOR Ouarzazate, Masen a exigé des entreprises en charge de la construction des infrastructures communes de favoriser l'emploi local. En effet, un pourcentage élevé de recrutement local est prérequis dans le cahier des charges des appels d'offres. Un processus similaire sera adopté dans le cas de NOOR Laayoune.*
- *Aussi, pour les besoins de la centrale solaire, Masen encourage très fortement l'emploi local et les pourcentages locaux très satisfaisants dans le complexe de NOOR Ouarzazate illustrent l'efficacité du processus de recrutement transparent mise en place par l'ANAPEC, le développeur, et ses sous-traitants. Un processus similaire sera adopté dans le cas de NOOR Laayoune.*

Ceci étant dit, le nombre d'emploi requis pendant la phase de construction d'une centrale photovoltaïque est bien plus bas que celui d'une centrale thermique (centaines). La phase d'exploitation quant à elle requiert une main d'œuvre qualifiée et peu nombreuse (dizaines).

Réponse 4.2 (bis) - M. BOUACHIK Inane – Acwa Power :

M. Bouachik, pour illustrer la démarche adoptée par Acwa Power en ce qui concerne l'emploi dans les centrales NOOR Ouarzazate, a souhaité donner davantage d'information sur le processus de recrutement mis en place par l'ANAPEC :

- *Ce processus est basé sur une procédure stricte, transparente et officielle. En effet, un système de coordination a été mis en place entre l'ANAPEC, la commune, les autorités locales, les sous-traitants et la population. Tous les sous-traitants travaillant au sein de la centrale et tous les candidats doivent respectivement remettre leurs offres de recrutement et leurs candidatures à l'ANAPEC en charge de relier les offres et les demandes. La sélection des employés est réalisée sur la base d'un processus de priorité accordée dans un premier temps exclusivement aux personnes issues de la commune puis en cas d'absence de profils adéquats à cette échelle, la priorité est élargie progressivement à l'échelle de la Province puis de la Région et enfin à l'échelle nationale puis internationale.*
- *A titre d'exemple, pour les centrales NOORo I, II ou III du complexe de Ouarzazate, près de 80% des emplois ont été assurés par des nationaux.*

Observation 4.3 : L'annonce de cette réunion de consultation publique a été publiée en Français ; l'information n'était par conséquent pas accessible à tout le public.

Réponse 4.3 – M. MOUDDEN Tarik - Masen :

L'annonce de cette réunion de consultation a été faite comme suit :

- *Dans le journal « **Assabah** » en langue arabe ;*
- *Dans le journal « **L'économiste** » en langue française.*

Ceci étant dit, afin de renforcer la communication avec l'ensemble des parties prenantes, Masen et Acwa Power mettront en place un système d'interaction favorisant l'échange d'informations.

5^{ème} intervention : Monsieur ESSALAK Aouiss - Président de l'association « Khnifisse »

Observation 5.1 : M. Essalak a indiqué qu'il partageait l'avis de précédentes interventions au sujet de l'importance du projet, ses impacts positifs et ses retombées sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il a par la suite souhaité apporter certaines clarifications quant à l'exposé au sujet du pastoralisme et du milieu biologique :

- La zone concernée est une zone de parcours ancestraux. Plusieurs familles vivent de l'élevage des caprins, des ovins et des camelins, représentant donc une activité économique. Il conviendrait donc de rectifier cette formulation dans l'exposé. Les mesures compensatoires proposées sont les suivantes :
 - La création d'emploi pour les habitants de la zone ;
 - L'appui à l'électrification des éleveurs à travers la fourniture de panneaux solaires.
- Le milieu biologique caractéristique de la zone d'étude est très dégradé à cause des sécheresses et du surpâturage, mais quelques espèces biologiques sont encore présentes. Afin de permettre au tapis végétal de se régénérer, il a proposé de procéder à la mise en place de plantations de « Talh ».

Réponse 5.1 - Mme CHERKAOUI DEKKAKI Hinde – Phenixa :

- *En ce qui concerne le statut socioéconomique du site, elle tient à préciser qu'il s'agit juste d'un biais de traduction du Français à l'Arabe. En effet, il a été fait référence à l'absence « d'habitation ou d'activité socio-économique construite sur le site et à détruire ». Il est toutefois mentionné dans l'étude que la zone fait l'objet de pastoralisme extensif, malgré la végétation de très faible qualité offerte par la zone. Aussi, il convient de préciser que la zone mobilisée ne représente qu'un très faible pourcentage de l'ensemble du patrimoine disponible pour le pâturage. Les mesures compensatoires appropriées sont recommandées dans l'étude d'impact environnemental et social spécifique (SESIA). Les propositions formulées seront étudiées.*
- *Par rapport au milieu biologique, Mme CHERKAOUI a rappelé le travail qui a été réalisé dans le cadre de l'étude cadre (FESIA) et le travail en cours dans le cadre de l'étude spécifique (SESIA) pendant lesquelles des expertises sur le terrain sont menées pour identifier toute sensibilité biologique et proposer des mesures d'atténuation adaptées. La mesure compensatoire proposée sera étudiée.*

6^{ème} intervention : Monsieur ABI BAKR Mahfoud – Journaliste

Observation 6.1 : M. Abi Bakr a fait part de sa fierté quant à l'envergure de ce projet national porté par des marocains, puis a émis des réserves au sujet de l'annonce de cet événement :

- La communication sur l'organisation de cette consultation publique n'était pas réalisée à travers les canaux d'informations publiques. A ce sujet, même la télévision régionale n'a rien diffusé à ce sujet.
- Les médias et les journalistes n'ont pas été officiellement conviés à cette réunion.

Réponse 6.1 – M. MOUDDEN Tarik - Masen :

M. Moudden a rappelé l'objectif de cette consultation publique qui était de présenter les résultats de l'étude d'impact environnemental et social de la centrale solaire de NOOR Laayoune, différant de l'objectif d'une conférence de presse. Les médias et journalistes n'ont donc pas été spécifiquement conviés, la consultation publique étant ouverte à tous.

Aussi, cette consultation publique est adressée aux parties prenantes concernées et plus précisément à la population locale dans l'objectif de contribuer à la mise en place d'un système d'interaction avec la population.

7^{ème} intervention : Monsieur JADDAD Abdellah – Président de la fédération des éditeurs

M. Jaddad est convaincu de la capacité du projet à redynamiser la commune de Dchira à plusieurs niveaux. Il a par la suite fait part de ses questions :

Question 7.1 : Ne pensez-vous pas que la durée (12 mois) de la phase de construction de la centrale pourrait être saisie pour former des jeunes diplômés de la région sur des métiers en relation avec le fonctionnement et l'exploitation de la future centrale ?

Réponse 7.1 – M. BOUACHIK Inane - ACWA Power :

M. Bouachik a remercié m. Jaddad pour sa proposition et lui a confirmé que cette démarche a été mise en place dans le cas du complexe de NOOR Ouarzazate. En effet, en collaboration avec les parties prenantes concernées, une formation sur « les techniques de soudure » a été proposée aux jeunes de la région leur permettant d'être recruté pendant la construction de la centrale et bénéficier d'une formation qualifiante pour d'autres postes dans le Maroc. Une démarche similaire sera mise en place pour NOOR Laayoune.

Question 7.2 :

La Mauritanie s'est également lancée dans un projet d'énergie solaire ;

- Est-ce que ce projet ne va pas constituer une concurrence pour notre projet ;
- Comment le Maroc compte-t-il gérer cette concurrence ?

Réponse 7.2 - M. MOUDDEN Tarik - Masen :

M. Moudden a souhaité beaucoup de succès à la Mauritanie, pays voisin, dans le développement de leurs projets. Il a également indiqué qu'aucune concurrence n'était à prévoir entre leurs projets et les projets de Masen.

Observation 7.3 : Il a été indiqué que l'annonce de cette consultation publique a été publiée dans deux journaux (l'Economiste en Français et Assabah en Arabe). Toutefois :

- Ces deux journaux ne sont lus que par une minorité de cadres administratifs et pas par la population à grande échelle.
- Pourquoi n'avez-vous pas publié cette annonce dans des journaux locaux qui sont très actifs et accessibles à de larges tranches de la population ?

Réponse 7.3 – M. MOUDDEN Tarik - Masen :

M. Moudden a souhaité précisé que même si les médias et journalistes n'ont pas été officiellement conviés, en leur qualité de citoyens, cette consultation publique leur était également ouverte. Il a par la suite remercié M. Jaddad pour sa proposition d'annonce dans les journaux locaux et a confirmé qu'elle serait prise en compte pour les prochaines interactions.

8^{ème} intervention : Monsieur EDDIA Abdati - Confédération Syndicale des Travailleurs Sahraouis - CSTS

Observation 8.1 : M. Eddia a partagé sa méfiance quant aux discours politisés tenus dans le cadre de développement de projets ne donnant aucune suite concrète.

- Il a commencé par prendre l'exemple de l'emploi pour lequel de nombreuses promesses de recrutement local ont été faites par de précédentes entreprises sans être tenues. Il a cité l'exemple d'une entreprise dans le secteur des phosphates ayant promis de recruter une main d'œuvre locale et ayant failli à ses engagements. La justification donnée était l'absence de compétence locale. M. Eddia a donc recommandé d'être proactif et de proposer des formations qualifiantes aux jeunes diplômés de la région pour une meilleure insertion dans le complexe solaire.

- Il a par la suite expliqué que Laayoune n'était comparable à aucune autre ville du Maroc, y compris Ouarzazate. Les spécificités de la région et de sa population doivent être comprises et appréhendées au mieux.

Réponse 8.2 – M. MOUDDEN Tarik - Masen :

M. Moudden a remercié M. Eddia pour son intervention.

- *Il a de nouveau insisté sur l'objectif de cette consultation publique qui était de présenter les résultats de l'étude d'impact environnemental et social de NOOR Laayoune. Cette étude intègre l'analyse des milieux physique, biologique et humain propres à la zone d'étude (et qui ont été présentés), considérant ainsi les spécificités de la région et sa population.*
- *Il a ensuite expliqué que l'exemple du complexe NOOR Ouarzazate n'est donné qu'à titre indicatif pour illustrer la démarche déjà mise en place à Ouarzazate et qui sera mise en place à Laayoune. Cette dernière concerne le processus de recrutement local et la stratégie de développement local expliqués précédemment. Aucune comparaison entre les différentes villes n'a été faite ; il s'agit simplement d'expliquer, grâce à des exemples concrets de précédents projets, la démarche qui sera adoptée dans le cas de NOOR Laayoune.*
- *En ce qui concerne la méfiance évoquée par M. Eddia, M. Moudden a indiqué que cette première consultation publique, ainsi que celles qui suivront, représenteraient justement le premier pas vers une relation de confiance entre les différentes parties prenantes. Encore une fois, l'exemple de Ouarzazate a été donné pour illustrer les projets de développement social menés grâce à cette relation de confiance établi avec l'ensemble des acteurs et plus précisément la population locale.*
- *M. Moudden a ajouté, pour conclure, que Masen dans le cadre de sa stratégie volontaire de développement local, essaye de prendre en compte au mieux, selon les possibilités et les moyens, les besoins et les recommandations des populations, invitées à contribuer à ce développement de manière constructive.*

Réponse 8.2 - M. BOUACHIK Inane - ACWA Power :

En complément de ce qui a été dit par M. Moudden, M. Bouachik a souhaité apporter quelques précisions supplémentaires :

- *L'exposé d'aujourd'hui avait pour objectif de présenter une étude environnementale et sociale loin de toute considération politique.*
- *Le projet de NOOR Laayoune est un projet autonome ne faisant pas l'objet de comparaison avec le complexe de NOOR Ouarzazate. Au contraire, le retour d'expérience de NOOR Ouarzazate sera certainement d'une grande utilité pour l'ensemble des parties prenantes. Il serait d'ailleurs très intéressant d'organiser des voyages d'études sur le site d'Ouarzazate afin de favoriser les échanges entre les acteurs.*
- *En ce qui concerne les compétences locales et la formation, il a été rappelé, à titre d'exemple, que la formation sur les techniques de soudures a permis une réinsertion professionnelle des jeunes*

formés de Ouarzazate. Cette formation a été une réussite grâce à l'implication de toutes les parties prenantes concernées.

- Enfin, M. Bouachik a indiqué qu'il s'agissait là d'une première rencontre et que la relation de confiance entre l'ensemble des parties prenantes sera construite petit à petit.

9^{ème} intervention : Madame EL BOUZRATI Nadia - Service de l'Environnement – Province de Laayoune

Question 9.1 : Quelle est la puissance exacte de la centrale, 65 ou 80 MW ?

Réponse 9.1 - M. BENJELLOUN Mehdi - Masen :

Une puissance de 100 MW avait initialement été indiquée dans la FESIA, l'étude d'impact environnemental et social cadre, lorsque la capacité exacte n'avait pas encore été fixée. Au jour d'aujourd'hui, la puissance de la centrale de NOOR Laayoune est fixée à 80 MW représentant la capacité installée produite sous forme de courant continu. Les pertes enregistrées notamment pendant la transformation en courant alternatif, mèneront cette capacité à 65 MW.

Question 9.2 : Quelle est la date de commencement des travaux ? Comment comptez-vous prendre en considération la recommandation de l'expert ornithologue préconisant d'éviter les travaux entre Janvier et Mai pour ne pas impacter le biotope très vulnérable pendant cette période ?

Réponse 9.2 : Mme LAKHSASSI Meryem – Masen :

Le démarrage des travaux de la centrale est prévu pour le premier trimestre de 2017. Les recommandations de l'expert ornithologue dans le cadre de l'étude cadre FESIA ont porté sur la sensibilité relative à la nidification de l'Ouarde Houbara (source bibliographique) et de l'avifaune migratrice. Suite à une expertise complémentaire, l'absence de l'Ouarde Houbara sur le site a été confirmée et les espèces identifiées dans le site ou ses environs immédiats ne comptent pas parmi elles d'éléments menacés, rares ou remarquables (espèces dites patrimoniales). Dans le cadre de l'étude cadre (FESIA) des travaux de faibles intensités ont été autorisés pendant la période allant de Février à Avril, à condition de prendre les mesures nécessaires pour ne pas perturber d'éventuelles nidifications. En tout état de cause, une analyse spécifique relative à la biodiversité dans le cadre de l'étude spécifique du projet (SESIA) est en cours. Les mesures nécessaires recommandées pour le projet par l'expert en biodiversité de la SESIA et telles qu'elles seront validées par le CNEIE seront appliquées et feront l'objet d'un suivi rigoureux.

10^{ème} intervention : Monsieur TAROUZI Ibrahim - Président de la fédération des amicales des associations et président de l'association Laayoune de la protection du consommateur

Observation 10.1 : M. Tarouzi a souhaité intervenir pour rappeler l'importance et l'intérêt écologique et environnemental de ces nouvelles centrales solaires à technologie photovoltaïque, qu'il considère plus propre que la technologie thermique (e.g. « groupe diesel » de Fom El Oued).

8. Réactions et manifestations externes

Suite à l'annonce de la consultation publique dans les journaux, quatre personnes ont contacté le bureau Phénixa par mail ou téléphone indiqué dans l'annonce. La synthèse des références et objets de ces manifestations est présentée dans le tableau ci-dessous :

Références	Objets
21/11/2016 : Genouch Mohamed, Soudeur – Fès	Demande d'emploi dans le projet NOOR Ouarzazate, Plus de 24 ans d'expérience.
21/11/2016 : Zahir Mohamed, Directeur d'une école primaire - Ouarzazate / 0661983266	Très intéressé par le projet et veut bien assister à la CP.
22/11/2016 : Najat BENASSOU, Responsable Commercial Maroc MSL Route Côtière N° 111, Km 12,500 Ain Harrouda CASABLANCA - Maroc Tél :(0)5 22 34 30 34 - Mobile : 06 61 37 42 64 Fax : 05 22 34 30 42 E-mail : najat.benassou@msolutions.ma	Il s'agit d'un groupe en transport international et souhaite être sollicité lors des futures consultations en transport international
25/11/2016 : Al Arif Mostapha Chauffeur - Beni Mellal / 0696 333 521	Demande d'emploi dans les projets NOOR.

9. Synthèse :

Au vu du déroulement de la réunion, il y a lieu de retenir de manière synthétique ce qui suit :

- Les participants ont représenté l'ensemble des acteurs (institutionnels, ONG et populations) concernés directement ou/et indirectement par le projet. Selon l'analyse de la liste des participants, la représentativité calculée est donnée ci-après :
 - **16%** des participants représentent les ONG ;
 - **42%** des participants représentent les institutions locales et provinciales ;
 - **7%** des participants représentent les élus locaux ;
 - **18%** des participants représentent la presse locale ;
 - **18%** des participants représentent les autres intervenants locaux (bureaux d'études, sociétés privées) ;
- La réunion s'est déroulée dans une très bonne ambiance avec un esprit de bonne communication et bonne concertation entre l'ensemble des participants. Il semblerait que certaines personnes n'aient pas pu accéder à la salle où se déroulait la consultation publique. Il est à noter qu'aucune restriction d'accès n'a été effectuée par les organisateurs.
- Chacun des participants avait toutes les possibilités d'intervenir et d'exprimer ses remarques, ses questionnements et ses recommandations ;
- Selon les réactions des participants, l'exposé était clair et précis. Il a permis à l'assistance de partager les résultats de l'étude d'impact environnemental et social de la centrale solaire NOOR Laayoune.
- Les interventions des participants ont porté, en plus des questions diverses et variées, sur des observations et des recommandations.
- Les principales thématiques et sujets objets des interventions ont concerné :
 - L'emploi et la formation des populations de la commune (procédures, effectifs, profils, formations, apprentissage, etc. ;
 - Les actions d'appui et de soutien aux initiatives de développement pour les secteurs économiques (élevage, artisanat, etc.), les services publics (éducation et santé) et pour les activités culturelles (sport, manifestations, etc.) ;
 - Les impacts environnementaux et leurs mesures :
 - Besoins et consommation en eau du projet ;
 - Gestion des déchets solides et assainissement liquides ;
 - Faune et flore, etc.

- Les canaux de communication et la gestion des doléances.
- Des réponses détaillées, précises et argumentées ont été apportées aux participants. Le retour d'expérience des centrales NOORoI, II & III à Ouarzazate a été utilisé à titre d'illustration. Il leur a été précisé que :
 - ACWA Power et MASEN se sont engagés, dans la mesure du possible, à apporter tout appui nécessaire pour le développement des secteurs socioéconomiques et ce conformément à leurs stratégies de développement local respectives ;
 - A l'instar de ce qui se fait au niveau du complexe de NOOR Ouarzazate, plusieurs actions de développement local ont été réalisées par ACWA Power et Masen et ces dernières portent leurs fruits. Une approche similaire sera adoptée dans le cas de NOOR Laayoune.
 - ACWA Power et Masen restent ouverts et disponibles pour étudier toute requête ou initiative soumise à travers le circuit officiel.
- La répartition des **48** participants selon leur appartenance est donnée par le tableau ci-dessous :

Types	Département Techniques et Administratifs	Organisations Non Gouvernementales	Commune	Presse	MASEN	ACWA Power	PHENIXA	Total
Nombre	19	7	3	8	6	3	2	48
%	40%	15%	6%	17%	12%	6%	4%	100%

- Le présent rapport a été rédigé par le consortium PHENIXA/5 CAPITALS :
 - Hinde DEKKAKI CHERKAOUI, Expert en Environnement ;
 - Mohammed FEZZAZ, Expert socioéconomique, Modérateur.

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

NOOR MASEN - LAAYOUNE - BOUJDOUR ET OUARZAZATE

نور مازين: العيون - بوجدور - ورزازات

IEESS – Centrale Solaire D'CHIRA - LAAYOUNE

دراسة التأثيرات البيئية والاجتماعية لمشروع المحطة الشمسية بجماعة الدشيرة - العيون

الاستشارة العمومية - Consultation publique

لائحة الحضور - Fiche de présence

30 نوفمبر 2016 30 Novembre 2016

- الاستشارة العمومية 30 نوفمبر 2016 - Consultation publique - 30 Novembre - 2016 Centrale Solaire Noor laayoune			
Noms et Prénoms	Qualités	Emargements	التوقيع
الاسم العائلي والشخصي	الصفة		
YKADHAR Rochdi	Directeur Régional Santé		
YANDIE ALJURY	DVE		
Mehdi Bengelloun	MASEN		
TARIK MOJDEH	MASEN		
Abdellah MOATI	Acwa power		
ELMAHJOUB GAOUCHI	Directeur des S. de la Commune		
MANNA M ^{le} ALI	1 ^{er} Vice-président Dchira		
TAUBBALI Sadi Othman	ONEEL BE		
ELKARTI Sidi Mokhtar	ABH SHOD		
CHIKIRID Noujda	Journaliste		
Aitichou Elhussain	DRETL		
Jouid Abdelley	Director ONEEL/BU		
DAOUJ Mly Ahmed	C. DBH Energie Industrie		
ELFAVE Abdelhak	Equipeur et Travaux		
BOUARGYAN Mohamed	Conseiller et Ingénieur		
ABDEYAL Jachad	Journaux		
ELBOUZATI Nadia	chef service de l'audit financier DRE/Ministère RLSH		
ADOUSSA SALEK	ASS. KHNI FISS/président		
Abdellah Brann	DRA PI		

Centrale Solaire Noor laayoune - Consultation publique -30 Novembre - 2016 نوڤمبر 30 الاستشارة العمومية

Noms et Prénoms الاسم العائلي والشخصي	Qualités الصفة	Emargements التوقيع
AMSAÏN FILIPE	La Commune	
AHMED SOUIYED	Directeur Energie et Mines	
AHMED FAKRE	Dugmieu valaya de laayoune	
BACHIR LAKEIN	Centre Regional d'Investissement	
ABDELHADI JRAFER	. journaliste	
OULD HAJ. M ^{PA}	Journaliste	
KERZOUY ALDE	Director R la	
EL KHANGUI SANAD	مدير مكتب الاعلام	
EDDIA NAFAI	Activiste syndicale	
Abderrobbi Guirra	Service Presse	
Menjem LAKHSSASSI	HASEN	
Abela Dorra	ALWAPower	
E-LATIK Mawad	Journaliste	
CHAFAI BOJAMOU	Journaliste	
العلمي Mokut	CR	
HOUSSAIN BOUKZANI	Délégation du Tourisme	
INANE BOUACHIK	CHARGE DE MISSION	
AHMED ELZAYTOUNI	ABRIED BOUWAPRA	
Moulay HASEN Naji	cidh10@cahier.com	
Mohamed Salem	Saharazajel@cahier.com	
MOUAD BENAÏS	JOURNALISTE	
EDIA Abdati	Syndicale	
GHANSTI YASSINE	كشافة الحراك	
GHANSTI YASSINE	Direction Regionale de l'environnement	
Etelfami el Haneef	لم سا	
FEZZAZ Ned	PHENIXA	
Hinde CHERKAOUI DEKKAKI	PHENIXA	

Annexe 2 : Publication de l'annonce dans les journaux

L'ECONOMISTE -

Projet de la centrale photovoltaïque NOOR Laâyoune

- Avis de Réunion de consultation publique -

L'Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN) a mandaté le consortium international dirigé par la société ACWA Power pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque NOOR Laâyoune, à Laâyoune ayant une capacité de 65 MW.

Actuellement, une étude environnementale spécifique est en cours de réalisation.

Dans cette optique, les bureaux d'étude « 5 Capitals Environnement et Management Consulting » et « Phenixa » organiseront une réunion de consultation publique, le 30 novembre 2016 à 10h à l'Hôtel AL Massira de Laâyoune, afin de présenter le projet et recenser les avis de la population locale ainsi que les parties prenantes concernées par le projet.

Pour plus d'informations, appeler le 05 37 20 80 88 ou contacter l'adresse mail suivante : Phenixa@phenixa.com

— Jeudi 17 Novembre 2016 —

مشروع محطة الطاقة الشمسية الجهدية نورالعيون

عينت الوكالة المغربية للطاقة الشمسية "MASEN" كونسورتيوم دولي بقيادة ACWA Power لإنشاء محطة الطاقة الشمسية الجهدية نور العيون ، بالعيون بقدرة 65 ميكاواط.

الدراسة الخاصة للتأثير البيئي في طور الإنجاز حاليا.

في هذا السياق، سيعقد مكتبي الدراسات " 5Capitals "

Environnement et Management Consulting " و "Phenixa"

جلسة استشارية عمومية للتعريف بالمشروع ورصد آراء الساكنة

المحلية وكذا جميع الجهات المعنية، يوم 30 نونبر 2016 ، بفندق

المسيرة على الساعة 10:00 .

للمزيد من المعلومات يرجى الإتصال على الرقم 88 80 20 37 05 أو

إرسال رسالة الكترونية إلى: phenixa@phenixa.com

الصباح

الخميس 2016/11/17 العدد: 5156

Annexe 3 : Photothèque





NOOR Laayoune : Consultation Publique - 30 Novembre 2016



NOOR Laayoune : Consultation Publique - 30 Novembre 2016

Annexe 4 : Projection de la présentation